

ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Plan de mise en œuvre
des décisions du Conseil des gouverneurs
Géographie - 7 février 2019**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
#1 <i>Que l'on procède à la suspension des admissions du programme de Baccalauréat en géographie (spécialisation) à compter de l'année universitaire 2018-2019.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • • • 		
#2 <i>Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en géographie) soient redéfinis ou abolis.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de majeure en géographie seront redéfini en un programme de Baccalauréat es arts de majeure et de majeure avec distinction possédant une orientation résolument environnementale • Titre proposé : Environnement et géographie • Les programmes de spécialisation et de majeure en géographie seront à abolir et celui B.A.-B.Éd. majeure géographie sera à modifier en fonction des cours qui composeront dorénavant la banque de cours d'Environnement et géographie 	Guy Vincent, directeur du département d'histoire et de géographie et responsable de l'UARD de géographie	Mai 2019 pour être soumis au Conseil de la FASS du mois de juin 2019
#3 <i>Si l'UARD de géographie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en géographie, que l'on prenne en considération les recommandations des évaluateurs externes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous proposerons un programme redéfini qui se conformera à l'axe prioritaire « Environnement » de la stratégie institutionnelle de recherche. • Nous proposerons un plus grand nombre de cours appliqués ou à vocation professionnelle. • Nous ajouterons des occasions 	Guy Vincent, directeur du département d'histoire et de géographie et responsable de l'UARD de géographie	Mai 2019 pour être soumis au Conseil de la FASS du mois de juin 2019

	<p>d'apprentissage expérientiel dans les cours réguliers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous tenterons d'amplifier la synergie entre les trois campus • Nous verrons à adopter des titres de cours explicites, attrayants et représentatifs de leur contenu adapté à la redéfinition du programme. • Nous verrons à inclure des cours d'autres disciplines jugés pertinents aux programmes redéfinis qui permettront d'élargir et parfaire la formation des étudiants contribuant ainsi à favoriser l'interdisciplinarité et le décloisonnement du programme. Certains cours jugés pertinents au programme proposé pourront être double-siglés (moyennant l'accord des unités concernées). • Conséquemment, nous proposerons un programme de majeure de 42 crédits de la discipline principale accompagné d'un total de 24 crédits de disciplines connexes et de 48 crédits de la discipline principale et 18 de disciplines connexes pour le profil distinction pour totaliser, dans les deux cas, 66 crédits de formation fondamentale. La formation générale et la mineure comprendront respectivement 30 et 24 crédits. 		
<p><i>#4 Si l'UARD de géographie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en géographie, qu'une réflexion soit faite sur les besoins en matière d'infrastructure et d'équipements afin d'assurer l'arrimage des ressources matérielles aux besoins du programme redéfini.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un document sera préparé pour établir les besoins en matière d'infrastructures et d'équipements en tenant compte des besoins nécessités par la refonte complète des programmes. 	<p>Guy Vincent, directeur du département d'histoire et de géographie et responsable de l'UARD de géographie</p>	<p>Mai 2019 pour être soumis au Conseil de la FASS du mois de juin 2019</p>